

Fin des coupures d'électricité



Fin des coupures d'électricité

EDF annonce la fin des coupures d'électricité pour tous ses clients particuliers

Tandis qu'EDF annonce la fin des coupures d'électricité pour tous ses clients particuliers, allant plus loin que ses obligations en matière de trêve hivernale, EDF Commerce Sud-Ouest réaffirme ses actions contre la précarité énergétique dans le Gers.

A partir du 1er avril, EDF s'engage à accompagner ses clients particuliers en situation d'impayés en mettant fin aux coupures d'alimentation en électricité tout au long de l'année. Avec cette mesure, EDF va plus loin que ses obligations réglementaires en dehors de la période de trêve hivernale, en remplaçant la coupure par une limitation de puissance à 1 kVA. Pour que la facture énergétique n'aggrave pas les situations de fragilité, les équipes solidarité d'EDF confirment et renouvellent leur engagement en faveur de leurs clients en situation de précarité dans le Gers.

Au quotidien, 24 conseillers et correspondants sont mobilisés dans le Sud-Ouest aux côtés des travailleurs sociaux pour permettre aux plus démunis de bénéficier de soutiens financiers ou de facilités de paiement

EDF accompagne au plus près les publics précaires dans le Gers

Au mois de décembre, les 20 297 foyers gersois qui bénéficient du chèque énergie vont recevoir un second chèque exceptionnel de 100 €, s'ajoutant au premier versement reçu en avril. Ce dispositif législatif vient renforcer la contribution annuelle d'EDF au Fonds Solidarité Logement du Gers : 200 000 € ont ainsi été reversés à 780 familles en 2020

Dans le Gers,



EDF confirme ainsi son engagement auprès de ses clients en difficulté et s'affirme comme le fournisseur d'énergie de référence. Depuis plus de 30 ans aux côtés des pouvoirs publics, des collectivités territoriales et des acteurs sociaux pour lutter contre la précarité énergétique, EDF propose à ses clients en difficulté de l'information et des solutions d'accompagnement en matière de consommation d'énergie et d'accès aux droits.

EDF travaille particulièrement aux côtés des Centres communaux d'action sociale (CCAS), l'ADIL 32 et le Fonds Solidarité Logement du Conseil Départemental du Gers pour prévenir les factures impayées en proposant une mensualité adaptée.

EDF mène également des campagnes d'action et de prévention aux côtés d'associations caritatives telles que le Secours Catholique, le Secours Populaire et SOS Familles. *En vertu de ce partenariat actif noué depuis 30 ans avec les Fonds de Solidarité Logement, EDF est à ce jour le premier contributeur auprès les collectivités, avec 20 M€ versés en 2020 au plan national pour aider près de 77 000 familles.